

POINTS SAILLANTS

DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2019



Nomination d'une directrice pour l'école Des Fondateurs

Le Conseil a entériné la recommandation de nommer Mme Anne Albert-Fincham à titre de direction d'école pour un terme probatoire d'un an, soit l'année scolaire 2019-2020. Mme Albert-Fincham sera assignée à l'école publique des Fondateurs où elle y enseigne déjà.

Offre de la 9e année à St-Vital

Le CSCN n'offrira pas la 9e année à l'école Saint-Vital en 2019-2020. La décision ne fut pas unanime. Les conseillers Étienne Alary, Nathalie Lachance et Tanya Saumure ont voté en faveur de l'offre de programmation en 9e année à cette école alors que les conseillers Steve Daigle, Ismail Osman-Hachi et Jean-Daniel Tremblay ont voté contre. En cas d'égalité dans le vote lors d'une proposition du Conseil, la proposition est automatiquement rejetée.

Le conseiller Ismail Osman-Hachi a invoqué deux raisons pour sa décision : la disponibilité d'écoles pour lesquelles le CSCN offre le transport (Michaëlle-Jean et Joseph-Moreau) et la décision du Conseil de modifier la demande pour une première phase d'immobilisation scolaire pour une maternelle à 6e année suite à une recommandation du conseil de l'école Saint-Vital.

Discussion sur la loi sur l'éducation (Education Act)

Le projet de loi sur l'éducation annoncé par la ministre LaGrange propose un changement important pour les conseils scolaires francophones. La nouvelle loi remplacerait la loi scolaire (School Act). Elle donnerait le droit de vote à tous les francophones qui demeurent dans une des régions des conseils scolaires francophones. La loi scolaire présentement en vigueur ne permet pas une telle latitude. Les dispositions de la loi scolaire ne permettent pas en ce moment à certains grands-parents, dont les enfants ont terminé leurs études secondaires avant l'arrivée de la gestion scolaire, de voter lors des élections du CSCN. Elle limite plutôt le droit de vote aux finissants des écoles francophones et aux parents d'élèves d'écoles francophones en Alberta. La loi scolaire exige aussi que les électeurs soient des résidents de l'Alberta depuis au moins six mois.

Les conseillers fourniront de la rétroaction sur la nouvelle loi à la Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta (FSCFA) dans les prochains jours. La FSCFA souhaite envoyer une lettre retraçant les principaux enjeux des nouvelles dispositions légales à la ministre LaGrange avant septembre 2019.

NATHALIE LACHANCE
Présidente

ISMAÏL OSMAN-HACHI
Vice-président public

STEVE DAIGLE
Vice-président catholique

ÉTIENNE ALARY
Conseiller catholique

TANYA SAUMURE
Conseillère publique

JEAN-DANIEL TREMBLAY
Conseiller public

ROBERT LESSARD
Directeur général

GISÈLE BOURQUE
Directrice générale adjointe

JOSÉE DEVANEY
Secrétaire-trésorière